

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	<b>BUXIERES-LES-MINES</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE DE CIRCULATION****Travaux « La Vicairie »****Le Maire,**

- VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de la voirie routière,  
**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,  
**VU** le Code de la Route et notamment des articles R.110 - R.411 et R.415-7 dudit code,  
**VU** la demande du SIVOM Nord-Allier Eau -Assainissement 03210 SAINT-MENOUX en date du 19/01/2023, pour effectuer les travaux de pose de purge AEP au lieu-dit « La Vicairie »,

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité pour les usagers et pour permettre l'exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** - A compter du 30 janvier 2023 et jusqu'au 28 février 2023, la circulation de tous les véhicules sera réglementée comme suit : le stationnement et tout dépassement seront interdits au droit du chantier.

**ARTICLE 2** – La signalisation du chantier au moyen de panneaux AK3-AK5 sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

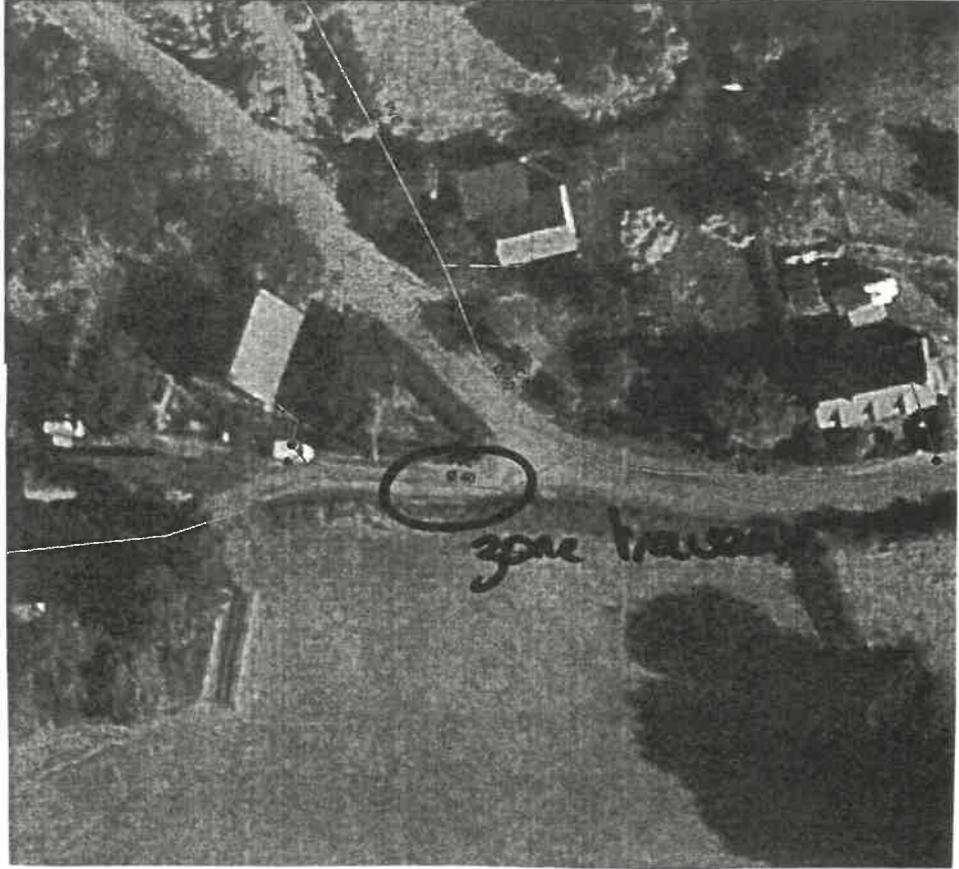
Cette signalisation sera maintenue en permanence en bon état par l'entreprise chargée des travaux et enlevée à la fin des travaux.

**ARTICLE 3**

.- le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et sera notifié à :

- Monsieur le commandant de Gendarmerie de Bourbon l'Archambault,
  - SIVOM Nord-Allier de SAINT-MENOUX,
- sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

<b>Date d'affichage</b>
25 janvier 2023
<b>Acte rendu exécutoire</b>
25 janvier 2023
<b>Date de mise en ligne sur le site de la commune</b>
25 janvier 2023
Notifié au SIVOM Nord-Allier de SAINT-MENOUX le
25 janvier 2023



Fait à BUXIERES-LES-MINES,  
Le 25 janvier 2023

OLIVIER Brigitte,  
Maire,